



## INDIVISION MAISON COMUNE

Par **de assis ana**, le **23/08/2012** à **02:08**

DEPUIS JANVIER 2009 MON COMPAGNON A QUITTER LA MAISON LE CREDIT DE LA MAISON EST RETIRER SUR MON CONTE PERSSONNELE A CE JOUR.EN 2010 MON ASSURENCE A VERSER MA PART DE 50%SUITE A MA MALADIE .AUJOURD'JE CONTINUE A PAYER MOIN DE CREDIT MAIS JE PAYE SA PART, ma question est esque il a le droit de demmender une somme de ocupation, c moi qui paye egalement la taxe foncierre et la taxe de habitation;jai due aussi acheter une chaudiere neuve esque toutes ces depences vont elle etre deduit de la valeur de ma part?LA MAISON EST ESTIMER A 200 000.

MERCI MAITRE DE VOTRE REPONSSSE  
CORDIALEMENT

ANA

Par **Afterall**, le **23/08/2012** à **09:04**

Bonjour,

Ces questions ne pourront trouver réponse que dans le cadre d'un contentieux.

Votre ex a-t-il demander le partage de l'indivision ?

En tout état de cause, on peut imaginer qu'un compte d'indivision sera établi et que les créances de chacun se contre balanceront.